

Message du Sénat

se priver de la Division du développement de la Société. Ce n'est pas juste. La population du Canada atlantique ne peut admettre cet appendice, parce qu'il porte un coup terrible à une région qui a besoin d'assistance au plus haut point.

Le gouvernement a dit que si la Division du développement est supprimée, un autre organisme viendra prendre le relais. Ce n'est pas exact. Et ensuite, le gouvernement soutient que le projet de loi ne doit pas être divisé. Il faut qu'il le soit parce qu'il comporte deux sujets distincts. Il ne s'agit pas de financement nouveau dans les dispositions qui concernent la Division du développement. Cette division, on est en train de la supprimer. Le gouvernement n'apporte rien de nouveau, il supprime.

M. Boyer: Cela a déjà été adopté par la Chambre en un seul projet de loi.

M. le Président: Je vais demander au député dans un instant d'achever ses observations, mais je tiens à bien préciser aux députés et au public qui nous regarde ce qu'on m'a demandé de faire. Un projet de loi d'ici est allé au Sénat. Le Sénat, pour une raison quelconque qu'il ne m'appartient pas de commenter, et pas maintenant en tout cas, a décidé de diviser ce projet de loi. A ma connaissance c'est historiquement inhabituel pour dire le moins. Ce que j'ai besoin d'entendre des députés, c'est leur avis sur la régularité d'un tel acte du Sénat sur le plan de la procédure. Le gouvernement m'a demandé mon avis sur la recevabilité, du point de vue de la procédure, d'un projet de loi que le Sénat nous renvoie divisé en deux, et j'aimerais entendre des avis sur ces deux points.

Je n'affirme pas avoir pour l'instant d'opinion formée dans un sens ou dans l'autre, sauf qu'il s'agit d'une chose certainement inhabituelle. Le député de Cape Breton—The Sydneys pourrait peut-être éclairer la présidence.

M. MacLellan: M. le Président, c'est parfaitement légitime pour le Sénat de diviser ce projet de loi.

Des voix: Oh, oh!

M. MacLellan: Ce que dit par là le Sénat c'est qu'il veut que la population du Canada atlantique bénéficie des dispositions qui concernent l'APECA.

M. Boyer: Quel moyen de procédure invoquez-vous pour dire cela?

M. MacLellan: Monsieur le Président, s'il faut écouter brailler les nigauds, je ne vais pas pouvoir développer l'argumentation que vous demandez.

M. le Président: Sans admettre nécessairement le qualificatif du député, je prierai les autres députés de faire silence et d'écouter le député.

Il me semble, puisque le projet de loi a pris son origine dans cette chambre, que la question qui se pose est de savoir si nous devons accepter qu'il nous soit renvoyé après avoir été scindé dans un autre endroit, voilà la question qui se pose à moi. Les arguments de fond qui tiennent très à coeur je le sais aux députés des deux côtés, n'aident pas beaucoup la présidence.

M. MacLellan: Monsieur le Président, l'essentiel, je pense, c'est qu'il n'y a rien dans ce projet de loi renvoyé à la Chambre qui n'y figurait pas quand la Chambre l'a adopté initialement. Rien du tout.

M. Boyer: Alors pourquoi le diviser?

M. MacLellan: Le Sénat voulait renvoyer les dispositions relatives au titre du projet de loi. Les avantages qu'apporte le projet de loi n'ont été changés en rien. Tout ce que le Sénat a fait c'est supprimer les parties relatives à la Société de développement du Cap-Breton qui n'ont rien à voir avec l'esprit de l'APECA, rien du tout. C'est une simple diversion. C'est une tentative du gouvernement pour essayer de rattacher la destruction de la Division du développement de la Société à ce projet de loi, en partant du principe que la région atlantique veut tellement une aide au développement régional qu'elle acceptera le démembrement de la Société. C'est une situation sans issue que le gouvernement cherche à imposer aux gens de la région.

Le Sénat dit que nous devrions l'appeler ce qu'il est réellement, c'est-à-dire un projet de loi de création de l'APECA, rien de plus. Les dispositions relatives à l'esprit du projet de loi n'ont pas été violées. Tout ce que l'on enlève c'est l'aspect clandestin des intentions du gouvernement qui démembrer la Société de développement du Cap-Breton.

M. Rod Murphy (Churchill): Monsieur le Président, je partage les sentiments du député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) en ce qui concerne ce que le Sénat essaie de faire et les inquiétudes des habitants du Cap-Breton au sujet de la décision mal pensée du gouvernement. Cela dit, je dois ajouter que nous ne pouvons pas accepter de décision du Sénat tendant à modifier radicalement une mesure législative, par le biais de la procédure, car cela porte atteinte au droit de la Chambre des communes de prendre des décisions.

Des voix: Bravo!

M. Murphy: En dépit des applaudissements de l'autre côté, je vais continuer.

Si nous acceptons cette proposition du Sénat, nous pourrions, à l'avenir, nous retrouver devant une mesure législative que le Sénat a décidé de scinder en 15, 20 ou 30 mesures distinctes, ce qui aurait pour effet de paralyser complètement la Chambre des communes et la démocratie. Je déclare au Président que le gouvernement devrait simplement reprendre son projet de loi original, présenter la motion à la Chambre et le renvoyer au Sénat.

M. Pat Nowlan (Annapolis Valley—Hants): Monsieur le Président, je ne saurais abonder davantage dans le sens du député de Churchill (M. Murphy). Je suis renversé de voir à quel point le député de Cape Breton—The Sydneys (M. MacLellan) se laisse aveugler par des considérations géographiques. C'est la Chambre des communes qui légifère. C'est ici que nous décidons démocratiquement d'ajouter ou de supprimer des dispositions aux projets de loi. Certaines des mesures que nous avons étudiées hier ne faisaient pas le bonheur de tous les députés. Mais c'est la Chambre qui est revêtue de cette responsabilité. Nous n'accourons pas à l'autre endroit, nous cachons derrière la jupe du sénateur de ce lac du Cap-Breton, le lac «Anno», je crois. A titre de citoyen de la Nouvelle-Écosse, j'en suis abasourdi. J'espérais que le projet de loi portant création de l'APECA soit adopté avant l'ajournement, afin de ne pas compromettre les nombreux projets destinés à créer des emplois dans le Canada atlantique. Voilà bien ce que nous risquons si le Sénat ne cesse de contrecarrer la Chambre, surtout en ce qui concerne ce projet de loi.